

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Décisions d'estimer en justice **Page 1078 à 1079**
- Musée d'art contemporain - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public..... **Page 1079**
- Théâtre des Célestins - Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon **Page 1080**
- Bibliothèque municipale de Lyon - Contrats de cession de droits d'auteur **Page 1080 à 1081**
- Archives municipales de Lyon - Dons..... **Page 1082**
- Convention d'occupation temporaire à titre onéreux, consentie à la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi..... **Page 1082**

- Aliénation de biens mobiliers **Page 1083**
- Liste des marchés publics signés du 01/12/2020 au 15/04/2021
..... **Page 1084**

Arrêtés municipaux :

- Arrêtés de réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons**Page 1091**
- Délégation générale aux ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 1127**
 - CCAS :
 - Arrêtés individuels **Page 1128**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis.....**Page 1128**
- Comité syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon - Avis.....**Page 1128**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2020-CTXA-0085 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. et Mme S. contre l'arrêté municipal du 17 mars 2020 délivrant une DP n° 69 388 19 00308 à la SCCV Lyon 8 Lumière (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1 400 du 14 octobre 2020 déléguant à M. Raphaël Michaud les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 2008170 du 19 novembre 2020 déposée par M. et Mme S. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. et Mme S., devant le tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté pris par le Maire de Lyon en date du 17 mars 2020 délivrant un permis de construire n° 69 388 19 00308.

- L'annulation de la décision expresse du 14 septembre 2020 rejetant le recours gracieux.

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 16 mars 2021

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué,

Raphaël MICHAUD

2020-CTXA-0093 - Décision d'ester en justice - Intervention de la Ville de Lyon au soutien de l'appel interjeté par l'association contre l'extension et les nuisances de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry (ACENAS), contre le jugement n° 1808051 du 14 novembre 2019 par lequel le tribunal administratif de Lyon a rejeté son recours en annulation de l'arrêté du 31 août 2018 par lequel le Maire de Colombier-Saugnieu (69124) a délivré à la société Goodman France un permis de construire valant permis de démolir en vue de la construction d'une plateforme logistique (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu la requête en appel n° 20LY00126 déposée par l'association contre l'extension et les nuisances de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry (ACENAS) ;

Décide :

Article Premier. - Qu'une requête en intervention volontaire sera déposée au nom de la Ville de Lyon, dans le cadre de l'action intentée par l'association contre l'extension et les nuisances de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry (ACENAS), devant la Cour administrative d'appel de Lyon et tendant à obtenir :

- La réformation ou l'annulation du jugement du 14 novembre 2019 rendu par le tribunal administratif de Lyon dans l'instance n° 1808051 ;

- L'annulation de l'arrêté du 31 août 2018 par lequel le maire de Colombier-Saugnieu (69124) a délivré à la société Goodman France un permis de construire valant permis de démolir en vue de la construction d'une plateforme logistique.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 18 mars 2021

Le Maire de Lyon,

Grégory DOUCET

2020-CTXA-0058 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la société C.G. contre la Ville de Lyon qui conteste l'avis de somme à payer n° 01000 2020 681 4328 émis le 13 juin 2020 par la Ville de Lyon (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1 400 du 14 octobre 2020 déléguant à M. Bertrand Maes les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la requête n° 2005076-7 du 9 juillet 2020 déposée par la société C.G.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la société C.G. devant le tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

-L'annulation de l'avis de somme à payer n° 01000 2020 681 4328 émis le 13 juin 2020.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 19 février 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Bertrand MAES*

2402 - Décision d'estimer en justice - Référé précontractuel – SAS S. contestation de la décision du 7 avril 2021 portant sur le rejet de l'offre des sociétés S., B. Tp et R. réunies en groupement pour le lot n°1 de terrassement – Dépollution du marché de travaux de construction du groupe scolaire et gymnase Pup Ginkgo. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1 400 du 14 octobre 2020 déléguant à M. Sylvain Godinot les compétences en matière de contentieux des marchés de travaux ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2338 portant délégation temporaire de signature en l'absence de certains adjoints et conseillers délégués durant la période des congés d'avril ;

Vu la requête n° 2102670 du 15 avril 2021 déposée par Soterly représentée par Maître Anna Maria Smolinska avocate au barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la SAS S., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la décision de rejet de l'offre des sociétés S., B. et R. réunies en groupement pour le lot n° 1 Terrassement – Dépollution du marché de travaux de construction du groupe scolaire et gymnase Pup Ginkgo.

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. – M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 22 avril 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Valentin LUNGENSTRASS*

2105 - Musée d'art contemporain - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public au profit de SAS La Boutique du Lieu pour l'occupation des locaux à usage de boutique (Délégation générale à la culture)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020 portant délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM les Adjoints et à des conseillers municipaux ;

Considérant que, sur le fondement du 5° de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut «décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans» ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition de SAS la boutique du lieu sise 198 rue Jean Monnet 59 170 Croix des locaux à usage de boutique sis au rez-de-chaussée du Musée d'art contemporain par convention d'occupation du domaine public en date du 22 avril 2016, moyennant le versement d'une redevance d'occupation ;

Considérant qu'en raison des mesures générales prises pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de mars à mai 2020, les travaux de mise en conformité de l'installation de désenfumage menés par la Ville de Lyon n'ont pas été terminés dans les délais, le Musée d'art contemporain de Lyon a été fermé du 1er au 30 septembre 2020 ;

Considérant qu'en raison des mesures générales prises pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le Musée d'Art Contemporain de Lyon en tant qu'établissement recevant du public a été fermé du 30 octobre au 31 décembre 2020 ;

Considérant que sur le fondement de l'article L 2125-3 du code général de la propriété des personnes publique que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation. » ;

Considérant que la société la boutique du lieu n'a pu jouir des espaces mis à disposition compte tenu de la fermeture du Musée d'art contemporain de Lyon et donc tirer avantage de l'occupation qui lui a été conférée,

Décide :

Article Premier - Est autorisée l'exonération du paiement de la redevance par la boutique du lieu pour l'occupation des locaux à usage de boutique du Musée d'art contemporain pour les périodes du 1er au 30 septembre et du 1er novembre au 31 décembre 2020. Cette décision complète celle prise le 11 février 2020 concernant l'exonération de la redevance pour la période du 1er janvier au 31 août 2020 en raison des travaux ayant entraîné la fermeture du Musée d'art contemporain. Les deux décisions entraînent une exonération de 11 mois de la redevance fixe, soit une exonération d'un montant de 1 964,40 €.

Art. 2. - M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

A Lyon, le 18 mars 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué au patrimoine
Sylvain GODINOT*

2108 - Théâtre des Célestins - Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon d'un montant de 265 334 € (Délégation générale à la culture)

Le Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé la demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 265 334,00 € (deux cent soixante-cinq mille trois cent trente-quatre euros) à la Métropole de Lyon pour l'exercice 2021.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - Article 74788 – Fonction 316 - Ligne de crédit 18018 – Programme ProgartCL – Opération Creaprog.

Art. 3. - M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 18 mars 2021

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée à la Culture,
Nathalie PERRIN GILBERT

2114 - Bibliothèque municipale de Lyon - Contrats de cession de droits d'auteur pour les conférences organisées à la BML en 2020 (Délégation générale à la culture)

Le Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4280 approuvant en séance du Conseil municipal du 19 novembre 2018, un modèle de contrat de cession de droits d'auteur pour les conférences organisées à la bibliothèque municipale de Lyon ;

Vu l'obligation de rendre compte annuellement des contrats passés entre la bibliothèque municipale / Ville de Lyon et les conférenciers, et d'en informer les membres du Conseil municipal ;

Vu l'arrêté du maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020 déléguant à Mme Nathalie Perrin-Gilbert, les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier - Les contrats de cession de droits d'auteur au titre des conférences organisées à la bibliothèque municipale / Ville de Lyon au cours de l'année 2020 sont détaillés dans le tableau ci-après annexé :

Nom - Prénom	Intitulé de la conférence	Date du contrat
Bertrand Hervé	Du Gondwana à l'Erebus : une longue odyssée géologique	29/01/2020
Comte Franck-Emmanuel	Capitales Musiques : Paris et les compositrices du XVIIIème siècle	05/02/2020
Shinoda Sayaka	Capitales Musiques : Paris et les compositrices du XVIIIème siècle	05/02/2020
Pech Alexandra	Comment les adolescents construisent ils leurs pratiques alimentaires	08/02/2020
Laval Myriam	Comment les adolescents construisent ils leurs pratiques alimentaires	08/02/2020
Hebel Pascale	Bio, Local, Végétarien ... Les nouvelles pratiques alimentaires, tendance ou lame de fond ?	11/02/2020
Vidal Bertrand	Sommes-nous prêts pour la fin du monde ?	12/02/2020
Begue-Stankland Laurent	Végétarien mais pas trop ! Lundi vert, une campagne d'information sur le changement alimentaire	13/02/2020
Mourier Pascal	Le Fashion Film peut-il sauver la Mode ?	13/02/2020
Argant Thierry	Histoire de vieux os : l'alimentation expliquée par un archéozoologue	15/02/2020
Kunert Stéphanie	Le Fashion Film peut-il sauver la Mode ?	13/02/2020
Delfosse Claire	Quelle place pour l'agriculture en ville ?	18/02/2020
Vandenbroucke Perrine	Quelle place pour l'agriculture en ville ?	18/02/2020
Marechal Chloé	Entre air, eau et glaces australes : le climat antarctique	19/02/2020
Leblond Daphné	Rencontre Journée Droits Femmes - Mon nom est clitoris	06/06/2020

Nom - Prénom	Intitulé de la conférence	Date du contrat
Crozat Stéphane	Mémoires végétales : fruits et légumes de Lyon	10/03/2020
Gelle Albane	L'atelier du Poème #1	18/09/2020
Barnaud Jean-Marie	L'atelier du Poème #2	22/09/2020
Molloy Clara	L'atelier du Poème #2	22/09/2020
Demey Loïc	L'atelier du Poème #1	18/09/2020
Michaud Raphaël	Tony Garnier ... et maintenant ? Vers un classement au patrimoine mondial de l'Unesco ?	25/09/2020
Caraco Alain	Tony Garnier ... et maintenant ? Vers un classement au patrimoine mondial de l'Unesco ?	25/09/2020
Heritier-Blanc Anne-Laure	L'atelier du Poème #1	18/09/2020
Pallot Elsa	L'atelier du Poème #1	18/09/2020
Reiss Benoît	L'atelier du Poème #1	18/09/2020
Delomier-Rollin Florence	Tony Garnier ... et maintenant ? Vers un classement au patrimoine mondial de l'Unesco ?	25/09/2020
Naga Ito	L'Atelier du poème #1	18/09/2020
Para Jean-Baptiste	D'une voix l'autre/Da una voce all'altra - Traduire en poésie	01/10/2020
De Angelis Milo	D'une voix l'autre/Da una voce all'altra - Traduire en poésie	01/10/2020
Fabre G. Sylvie	D'une voix l'autre/Da una voce all'altra - Traduire en poésie	01/10/2020
Barbet Péroline	Conférence musicale : Capitales musiques : raï, chaoui et staifi à Lyon-city	02/10/2020
Charvolin Florian	Les sciences participatives au secours de la biodiversité	06/10/2020

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiés et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication. À Lyon, le 18 mars 2021

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la Culture,
Nathalie PERRIN-GILBERT

2115 - Bibliothèque municipale de Lyon - Contrats de cession de droits d'auteur pour les photographes dans le cadre du projet de mémoires urbaine (Délégation générale à la culture)

Le Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4280 approuvant en séance du Conseil municipal du 19 novembre 2018, un modèle de contrat de cession de droits d'auteur pour les photographes dans le cadre du projet de mémoires urbaine porté par la bibliothèque municipale de Lyon ;

Vu l'obligation de rendre compte annuellement des contrats passés entre la bibliothèque municipale / Ville de Lyon et les photographes, et d'en informer les membres du Conseil municipal ;

Vu l'arrêté du maire de Lyon 2020/1400 en date du 14 octobre 2020 déléguant à Madame Nathalie Perrin-Gilbert, les compétences en matière culturelle ;

Décide

Article Premier. - Les contrats de cession de droits d'auteur concernant les photographes en Rhône-Alpes ayant contribué au projet de construction des mémoires urbaines du Grand Lyon au cours de l'année 2020 sont détaillés dans le tableau ci-après annexé :

Date	Contributeurs Photographes Rhône-Alpes
14/01/2020	Manzoni, Aude-Line
30/06/2020	Michel, Pierre
26/09/2020	Gharbi, Sonia
03/10/2020	Lienard, Vincent
03/10/2020	Lallemand, Isabelle
03/10/2020	Nicola, Sylvette
03/10/2020	Varech, Aston
03/10/2020	Lentin, Marie-Paule
03/10/2020	Moreau, Gilles
03/10/2020	Chaoui, Sonia
05/10/2020	Carlier, Isabelle
05/10/2020	Barge, Anne

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiés et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication. À Lyon, le 18 mars 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la Culture,
Nathalie PERRIN-GILBERT*

2140 - Archives municipales de Lyon - Don à titre gracieux de Mme Guillemette Veale-Laferrere (Délégation générale à la culture)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite à Ville de Lyon par Mme Guillemette Veale-Laferrere ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Mme Guillemette Veale-Laferrere propriétaire d'archives faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Audrey Hénoque, Adjointe déléguée aux finances et à la commande publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de Mme Guillemette Veale-Laferrere, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative à un euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville, de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

À Lyon, le 22 mars 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée aux Finances,
Audrey HENOCQUE*

2141 - Archives municipales de Lyon - Don de M. François Mestrallet (Délégation générale à la culture)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjointe déléguée aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite aux Archives de la Ville de Lyon en date du 8 mars 2021, par M. François Mestrallet ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et M. François Mestrallet, propriétaire des archives faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2020/1400 en date du 14 octobre 2020 déléguant à Mme Audrey Hénoque, Adjointe déléguée aux finances et à la commande publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de M. François Mestrallet du fonds d'archives constitué de photographies de la famille Mestrallet et de photographies documentaires sur plaques de verre autochromes datant de 1903 à 1910 et de la reproduction numérique d'une partie de ces photographies, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, estimé à l'euro symbolique,

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

À Lyon, le 22 mars 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée aux Finances,
Audrey HENOCQUE*

2072 - Convention d'occupation temporaire à titre onéreux, consentie à la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, relative aux locaux sis 64 avenue Leclerc à LYON 7ème - EI 07 318 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5°, et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, et plus particulièrement son article 1.2 donnant délégation au Maire au titre de l'article

L 2122-22 du code général des collectivités territoriales de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à M. Sylvain Godinot, 2ème adjoint, les compétences en matière de transition écologique et de patrimoine ;

Considérant la demande de la Direction du développement territorial (DDT) de la Ville de Lyon, aux fins de relocaliser la MMIE de Lyon 7ème (Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi) suite à son départ des locaux qu'elle occupait rue Georges Gouy à Lyon 7ème ;

Considérant que pour les besoins de la MMIE, la Ville de Lyon a pris à bail des locaux de bureaux et d'accueil d'une surface totale de 420 m² situés 64 avenue Leclerc à Lyon 7ème, en vertu d'un bail commercial consenti par la Société Sofiparc ;

Considérant le souhait de la Ville de Lyon de permettre à la MMIE d'assurer la continuité de ses activités dans le 7ème arrondissement ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux au profit de la MMIE, pour les locaux situés 64 avenue Leclerc à Lyon 7ème, d'une surface totale de 420 m², moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 51 585 Euros (Cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros) hors charges et taxes, à effet du 21 décembre 2020 pour se terminer le 31 juillet 2023, incluant une clause de gratuité partielle qui sera proposée à l'approbation du Conseil municipal du 28 janvier 2021, portant ainsi la redevance à 35 000 euros hors charges et taxes.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 28 janvier 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Sylvain GODINOT*

2383 - Aliénation de biens mobiliers - Décision de réfaction sur prix de vente (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction de la commande publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020-59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix par unité n'excédant pas 4600 euros nets de taxe » ;

Vu l'arrêté n° 2020-1400 du 14 octobre 2020 portant délégations accordées par le Maire de Lyon à ses adjoints ;

Décide :

Article Premier. - Par décision n° 2021/2007 le véhicule immatriculé 8928 ZZ 69 numéroté 6753 a été autorisé à la vente ;

Pendant la période de stockage dans nos locaux dans l'attente de la finalisation de la vente, celui-ci a subi des dégradations et des vols qui n'ont pu être constaté que lors du retrait par l'acquéreur.

Les dégradations visibles portaient sur les blocs de feux arrière, vitres latérales et effraction de la cabine de conduite, ainsi que sur la malle arrière.

A ceci s'ajoute le vol de pièces moteur non constaté lors du retrait par l'acquéreur, comprenant entre autre la pompe à injection, la rampe d'injection, ainsi que des supports.

Afin d'éviter une annulation de la vente, impliquant des frais supplémentaires, tels que ceux liés à la carte grise et au rapatriement de véhicule de Toulouse, il convient donc de proposer une réfaction sur le prix d'acquisition du véhicule qui tiendrait compte du coût des pièces manquantes, ainsi que de la main d'œuvre liée au coût réel de ces réparations.

Il a été proposé et accepté par l'acquéreur un prix de 1000 euros pour l'acquisition du véhicule se substituant au prix initial de 4799 euros.

Art. 2. - il est proposé de céder le véhicule numéroté 6753 et immatriculé 8928 ZZ 69 au prix de 1000 euros.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 22 avril 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée aux Finances et à la Commande publique,
Audrey HENOCQUE*

Liste des marchés publics signés du 01/12/2020 au 15/04/2021 (Direction de la commande publique)

Numéro marché	Objet marché	Date de signature du marché	Titulaire du marché (T) ; Titulaire (C) ; Cotraitant *Multi Attribu-taires*	Localités	Montant	Type d'ope-ration	Mode de passation
M2862	Prestations d'accompagne-ment à l'élaboration du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2021 - 2026	18/01/21	Agence Déclic-territoires de demain- (T) / Crop and Co- (C)	35200 - Rennes / 69230 - Saint Genis Laval	38 250,00 €	Services	Procédure adaptée
M3156	Coproduction du spectacle Fraternité	10/02/21	Les Hommes approximatifs (T)	26000 - Valence	25 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
M2974A	Travaux de revêtement en résine pour les espaces aqua ludiques de la Ville de Lyon	05/03/21	Etandex (T)	69150 - Décines-Charpieu	200 000,00 €	Travaux	Procédure adaptée
M3159A	Campagne de communi-cation démocratie locale 2020-2021	04/03/21	Resonance publique (T)	69001 - Lyon	13 000,00 €	Services	Procédure adaptée
M3160	Coproduction du spectacle The Kingdom	16/02/21	Das Fraulein (T)	99999 - 1050 Bruxelles	20 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
M3158	Coproduction du spectacle Habiter le temps	10/02/21	Théâtre de la manufacture - Cdn Nancy (T)	54014 - Nancy Cedex	15 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
M3020U	Acquisition de neuf véhi-cules utilitaires au gaz pour les services techniques	15/02/21	Fca Motor Village- (T)	69200 - Vénissieux	256 328,20 €	Fournitures	Marché sub-séquent
M2902	Mission d'inventaire éco-logique - Jardin du Rosaire - Lyon 5ème	01/03/21	Sarl Acer Cam-pestre (T)	69007 - Lyon	3 975,00 €	Services	Procédure adaptée
L2857U	Transport d'œuvres em-pruntées pour l'exposition Hippolyte, Paul et Auguste Flandrin du 27 mars au 27 juillet 2021 au Musée des Beaux-arts de Lyon	14/01/21	Lp Art- Sas- (T)	93100 - Montreuil	214 254,00 €	Services	Marché sub-séquent
L2692A	Création et distribution de médailles monétiformes pour la Ville de Lyon et ses établissements associés.	05/01/21	Pichard-Balme (T)	49400 - Saumur	200 000,00 €	Services	Procédure adaptée
M2872A	Fourniture de matériel de pilotage, contrôle et télégestion des installations d'éclairage public	07/01/21	Arcom- (T)	69126 - Brindas	120 000,00 €	Fournitures	Procédure adaptée
M3019A	Campagne de communi-cation des cantines lyonnaises responsables	05/01/21	Corrida (T)	69002 - Lyon	25 000,00 €	Services	Procédure adaptée
M2920U	Assistance et conseil pour l'organisation de la gestion des courriers et courriels adressés aux Elus	06/01/21	Syneor consul-ting - Gpe Stedia (T)	69300 - Caluire et Cuire	27 350,00 €	Services	Marché sub-séquent
M2939A	Prestations pour l'applica-tion enform à Lyon (hébergement, maintenance, para-métrage, développements complémentaires)	24/12/20	Mile positioning solutions (T)	69270 - Fontaines-Saint-Martin	85 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
L2935U	Acquisition de 156 000 charlottes jetables	24/12/20	Descours & Cabaud Raa - Prolians Raa- (T)	69200 - Vénissieux Cedex	2 964,00 €	Fournitures	Marché sub-séquent
M3015U	Acquisition de deux camions polybenne grue	07/01/21	Iveco Lvi- (T)	69800 - Saint-Priest	459 500,00 €	Fournitures	Marché sub-séquent
L2854	Construction du décor de la création Skylight du théâtre des Célestins	06/12/20	Artom Atelier (T)	59100 - Roubaix	87 287,00 €	Services	Procédure adaptée
L2498A	Fourniture de produits sidérurgiques et de métaux nobles pour les services de la Ville de Lyon Lot 1	04/12/20	Cmf-Berthet Acier- (T)	69007 - Lyon	80 000,00 €	Fournitures	Appel d'offre

Numéro marché	Objet marché	Date de signature du marché	Titulaire du marché (T) : Titulaire (C) : Cotraitant *Multi Attribu-taires"	Localités	Montant	Type d'ope-ration	Mode de passation
M2957	Conception du journal d'arrondissement de la Mairie du 1er arrondissement de la Ville de Lyon	12/01/21	Romane Bonsoir (T) / Studio Topo (C)	69007 - Lyon / 69007 - Lyon	40 000,00 €	Services	Procédure adaptée
L2538A	Travaux sur le patrimoine secteurs 3-6 et rive gauche – lot 22 - chauffage - secteur rive gauche	16/12/20	Christin S.A.S.- (T)	69230 - Saint Genis Laval	Sans maxi	Travaux	Appel d'offre
L2973A	Achats auprès de la centrale d'achat UGAP	06/01/21	Ugap (T)	69002 - Lyon	Sans maxi	Fournitures	Marché sans concurrence
L2531A	Travaux sur le patrimoine secteurs 3-6 et rive gauche – lot 15 - stores - protection solaire – secteur 3-6	07/01/21	Dutour Voilerie Sas Villeurban-naise- (T)	69100 - Villeurbanne	Sans maxi	Travaux	Appel d'offre
L2526A	Travaux sur le patrimoine secteurs 3-6 et rive gauche – lot 10 - plafonds - isolation - cloisons démontables – secteur 3-6	07/01/21	Botta Sas (T) / Cerenn- (C)	69100 - Villeurbanne / 69673 - Bron Cedex	Sans maxi	Travaux	Appel d'offre
L2849A	Maintenance Hébergement Jaguards	21/12/20	Janua (T)	06650 - Le Rouret	Sans maxi	Services	Marché sans concurrence
L2530A	Travaux sur le patrimoine secteurs 3-6 et rive gauche – lot 14 - courants faibles – secteur 3-6	07/01/21	Ees - Clemessy- (T)	69881 - Meyzieu Cedex	Sans maxi	Travaux	Appel d'offre
L2521A	Travaux sur le patrimoine secteurs 3-6 et rive gauche – lot 5 - électricité – secteur 3-6	07/01/21	Ees - Clemessy- (T)	69881 - Meyzieu Cedex	Sans maxi	Travaux	Appel d'offre
M3033	Coproduction du spectacle Le Voyage de Gulliver	11/01/21	Cict Centre Int Crea Théâtre (T)	75010 - Paris	20 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
M2988U	MS remplacement de la chaufferie suite à un dégât des eaux GS Diderot	20/01/21	Spie Facilities Do Sud Est (T)	69140 - Rillieux-La-Pape	134 010,20 €	Travaux	Marché sub-séquent
M3040U	Travaux de mise aux normes du traitement de l'eau de la piscine de la Duchère	11/02/21	Herve thermique Sas (T)	42650 - Saint-Jean-Bonnefonds	68 438,50 €	Travaux	Marché sub-séquent
M3038U	Travaux sur système de filtration de l'eau du grand bassin de la piscine Vaise	01/02/21	Herve thermique Sas (T)	42650 - Saint-Jean-Bonnefonds	64 552,69 €	Travaux	Marché sub-séquent
M3035A	Campagne de communication festival autour du 8 mars	22/01/21	Loriane Montaner (T)	38780 - Estrablin	10 000,00 €	Services	Procédure adaptée
M3039U	Travaux d'extension de l'aire aqua ludique à jeux d'eau de la piscine de Mermoz	01/02/21	Herve thermique Sas (T)	42650 - Saint-Jean de Bonnefonds	29 996,00 €	Travaux	Marché sub-séquent
L2888	Accompagnement de la Ville de Lyon pour l'élaboration d'une stratégie de communication	08/12/20	Jbl conseil storiesstore (T)	69250 - Neuville sur Saône	23 400,00 €	Services	Procédure adaptée
3070	Conseil artistique et commissariat d'exposition pour le musée d'Art contemporain	03/02/21	Lelievre Matthieu (T)	75011 - Paris	20 263,00 €	Services	Marché sans concurrence
M2893A	Maintenance et assistance du logiciel GTI et prestations associées	25/01/21	Gti Sas (T)	33550 - Capian	34 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
M2855A	Diagnostic et assistance à maîtrise d'ouvrage Etudes géotechniques et hydro-géologie	29/01/21	Fondasol (T)	69120 - Vaulx en Velin	Sans maxi	Services	Appel d'offre
L2743A	Maintenance et exploitation d'installations techniques de la patinoire Baraban	12/01/21	Axima concept Lyon- (T)	69673 - Bron	1 600 000,00 €	Services	Appel d'offre
M2823	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt - construction lot02 Terrassements généraux dépollution	29/01/21	Perrier Tp- (T)	69800 - Saint-Priest	254 906,00 €	Travaux	Appel d'offre

Numéro marché	Objet marché	Date de signature du marché	Titulaire du marché (T) : Titulaire (C) : Cotraitant *Multi Attribu-taires"	Localités	Montant	Type d'opération	Mode de passation
M3083	Cession du spectacle I Silenti	17/12/20	Théâtre de Namur - Asbl (T)	99999 - 5000 Namur	55 944,00 €	Services	Marché sans concurrence
L2322A	Acquisition de services de télécommunication - lot 1 : acquisition de services de télécommunication	29/12/20	Bouygues Telecom- (T)	75116 - Paris	Sans maxi	Services	Appel d'offre
M3082	Cession du spectacle Electre des bas-fonds	17/12/20	Compagnie des 5 roues (T)	75003 - Paris	181 360,00 €	Services	Marché sans concurrence
M2822	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt - construction lot 01 blindage reprise en sous oeuvre	29/01/21	Pyramid (T)	42500 - Le Chambon-Feugerolles	69 938,00 €	Travaux	Appel d'offre
L2323A	Acquisition de services de télécommunication - lot 2 : fourniture de services d'interconnexion de sites	29/12/20	Sfr- (T)	75015 - Paris	Sans maxi	Services	Appel d'offre
M2831	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt - construction lot 10 façades	29/01/21	Sas Vincent (T)	69400 - Arnas	129 566,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2828	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lo 07 étanchéité	29/01/21	Eric (T)	69800 - Saint-Priest	223 000,00 €	Travaux	Appel d'offre
L2324A	Acquisition de services de télécommunication - lot 3 : acquisition de services de télécommunication pour lignes de secours	29/12/20	Orange- (T)	69424 - Lyon	Sans maxi	Services	Appel d'offre
M2825	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 04 flocage	29/01/21	Serge Lovisololo- (T)	38440 - Beauvoir de Marc	35 897,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2827	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 06 charpente bois couverture bac acier	29/01/21	Charroin toitures (T)	69390 - Vourles	122 400,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2830	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 09 menuiseries extérieures bois aluminium	29/01/21	Paret (T)	38140 - Apprieu	583 081,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2826	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 05 charpente métallique couverture bac acier	29/01/21	Socam- (T) / Alain Le Ny - (C)	38550 - Saint-Maurice-L'exil / 69574 - Dardilly Cedex	176 371,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2824	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 03 gros oeuvre	29/01/21	Roux Cabrero (T)	07430 - Davézieux	3 147 000,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2835	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt - construction lot 14 platerie peinture faux plafonds	29/01/21	Travaux bâtiments services - Tbs (T)	42570 - Saint-Héand	586 418,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2832	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 11 parquet sols souples	29/01/21	Aubonnet et fils (T)	69470 - Cours-la-Ville	98 511,00 €	Travaux	Appel d'offre
M3089	Cession du spectacle Guerre et si ça nous arrivait	27/01/21	Les Transformateurs (T)	69003 - Lyon	6 570,00 €	Services	Marché sans concurrence
M2836	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 15 plomberie chauffage ventilation	29/01/21	Skl (T)	69360 - Saint-Symphorien-d'Ozon	1 223 886,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2838	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 17 espaces verts	29/01/21	Chazal Sas- (T)	69800 - Saint-Priest	249 151,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2840	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 19 ascenseur	29/01/21	Orona Rhône Alpes- (T)	69600 - Oullins	26 800,00 €	Travaux	Appel d'offre
M2839	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 18 équipement de cuisine	29/01/21	Cuny Professionnel- (T)	01006 - Bourg en Bresse Cedex	78 472,00 €	Travaux	Appel d'offre

Numéro marché	Objet marché	Date de signature du marché	Titulaire du marché (T) : Titulaire (C) : Cotraitant *Multi Attribu-taires"	Localités	Montant	Type d'opération	Mode de passation
M2837	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt construction lot 16 électricité panneaux photovoltaïques	29/01/21	Reverchon électricité (T)	69190 - Saint-Fons	559 395,00 €	Travaux	Appel d'offre
L2933A	Maintenance et assistance du logiciel SIS-Prévention Web et Prestations associées	21/12/20	Inetum software France (T)	93400 - St Ouen	10 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
MS-C01U	Animation de 2 ateliers du Conseil pour l'Égalité sur la Thématique-La Ville a-t-elle un genre	06/01/21	Nalisse- (T)	01500 - Chateau-Gaillard	6 400,00 €	Services	Marché sub-séquent
M2767A	Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petit matériel de nettoyage pour les services de la Ville de Lyon	11/01/21	A.P.I.H.T Atelier du vert bocage- (T)	02550 - Origny en Thierache	400 000,00 €	Fournitures	Appel d'offre
M3046U	Animation des ateliers Mieux vivre ensemble la place du Pont	08/02/21	Nalisse (T)	74000 - Annecy	25 000,00 €	Services	Marché sub-séquent
M2818U	Remplacement des jeux et réfection des sols place Millaud à Lyon 4ème	19/02/21	Proludic Sas- (T) / Paysage 2000- (C)	37210 - Vouvray / 69380 - Chessy les Mines	Sans maxi	Fournitures	Marché sub-séquent
L2440A	Maintenance du logiciel aires capture, acquisition de modules complémentaires et prestations associées	05/01/21	Digitech Sa (T)	13016 - Marseille	200 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
M2981A	Nouvelle maquette du bulletin municipal	19/02/21	Pamplemousse (T)	69004 - Lyon	43 300,00 €	Services	Procédure adaptée
M2953A	Prestation de conception et d'organisation de stands	19/02/21	Eddp (T)	92270 - Bois-Colombes	Sans maxi	Services	Procédure adaptée
M2956	Mise à disposition d'une solution en ligne de courtage d'enchères	25/01/21	Agorastore- (T)	93100 - Montreuil	40 000,00 €	Services	Marché sub-séquent
M3069	Ortho photographie nocturne de la Ville de Lyon	18/02/21	Apei (T)	03400 - Toulon sur Allier	18 836,00 €	Services	Procédure adaptée
L3023A	Maintenance, acquisition de licences et de modules complémentaires, ainsi que des prestations associées pour le progiciel Maelis	19/01/21	Sigec (T)	13400 - Aubagne	Sans maxi	Services	Appel d'offre
L2863A	Réfection et création de tubes luminescents pour les illuminations extérieures	03/02/21	Services enseignes signalétiques (T)	69520 - Grigny	600 000,00 €	Travaux	Procédure adaptée
M3140A	Cartographie des projets du plan pluriannuel d'investissement	23/02/21	Stéphane Vantard (T)	69004 - Lyon	15 000,00 €	Services	Procédure adaptée
M3129	Achat de prestations de visibilité et de communication pour le tournoi de tennis féminin Open de tennis 6ème sens	25/02/21	Gm Tennis (T)	69300 - Caluire-et-Cuire	141 667,00 €	Services	Marché sans concurrence
M3138	Mission attachée de presse 2021	15/02/21	Segre Hélène (T)	69006 - Lyon	24 990,00 €	Services	Marché sans concurrence
M3142	Cession du spectacle Vilain	10/02/21	Theatre à cru (T)	37000 - Tours	19 256,00 €	Services	Marché sans concurrence
M2678A	Formations informatiques des agents Ville de Lyon exerçant des activités à caractère informatiques	15/02/21	M2i Scribtel - (T)	75012 - Paris	200 000,00 €	Services	Procédure adaptée
M3081	Expérimentation de la collecte de fonds et de valeurs pour l'année 2021	23/02/21	Securi+- (T)	01700 - Neyron	10 800,00 €	Services	Procédure adaptée
L2891U	Acquisition de 250 000 tabliers jetables	20/01/21	Nm Medical- (T)	92600 - Asnières sur Seine	8 750,00 €	Fournitures	Marché sub-séquent
M2864A	Travaux de maintenance et petites réparations sur les serres de la Ville	26/02/21	Claie (T)	44370 - Loireauxence	Sans maxi	Travaux	Procédure adaptée

Numéro marché	Objet marché	Date de signature du marché	Titulaire du marché (T) : Titulaire (C) : Cotraitant *Multi Attribu-taires"	Localités	Montant	Type d'ope-ration	Mode de passation
M2762A	Eclairage par détection-Lot 1-Transval-Montplaisir	11/02/21	Serpollet- (T)	69632 - Vénissieux Cedex	1 800 000,00 €	Travaux	Procédure adaptée
M2765A	Maintenance et exploitation de l'ensemble des infrastructures du système de radiocommunication à la norme Tétrà de la Ville de Lyon et achat de matériels	11/02/21	Altech-Rpn- (T)	69570 - Dardilly	3 000 000,00 €	Services	Appel d'offre
M2894A	Conception et exécution du graphisme pour les Célestins, Théâtre de Lyon Saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024	13/01/21	Corrida (T)	69002 - Lyon	150 000,00 €	Services	Procédure adaptée
M2763A	Eclairage par détection-Lot 2 Valdo-Charcot	11/02/21	Eiffage énergie systemes infras-Sas- (T)	69210 - Savigny	680 000,00 €	Travaux	Procédure adaptée
M3122U	Acquisition de 100 000 masques en tissus réutilisables pour enfant prêt à l'emploi	01/03/21	Poyet Motte Sasu- (T)	69470 - Cours la Ville	65 000,00 €	Fournitures	Marché sub-séquent
LIT02A	Maintenance et assistance pour le logiciel ALOES acquisition de licences supplémentaires et prestations associées	15/12/20	Archimed (T)	59042 - Lille	20 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
MAJ01	Appel de B du jugement du Tribunal Administratif du 30.12.2020	26/01/21	Itinéraires avocats (T)	69006 - Lyon	2 900,00 €	Services	Procédure adaptée
M3172	Groupe scolaire Nerard - Etat des lieux de l'environnement sonore extérieur	12/03/21	Groupe Gamba (Siège social) (T)	31670 - Labège	1 500,00 €	Services	Procédure adaptée
M2996A	Réalisation de campagnes photographiques pour le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et les Archives municipales de Lyon lot 1 Photo des collections CHR	04/03/21	Verrier Pierre (T)	69003 - Lyon	16 000,00 €	Services	Procédure adaptée
M3028U	Migration de l'application ASTRE GF sur KMV5	05/03/21	Inetum Software France (T)	93400 - St Ouen	76 454,00 €	Services	Marché sub-séquent
M2816A	Contrôles techniques des installations et armoires électriques de la Direction Éclairage Urbain	23/02/21	Apave Sud Europe - Sas- (T)	69450 - Saint Cyr au Mont D'or	400 000,00 €	Services	Appel d'offre
M2943A	Fournitures spécifiques d'archivage et conservation LOT 1 Fournitures de conditionnement	19/03/21	Klug-Conservation Gmbh (T)	99999 - 87509 Immenstadt Im Allgäu	Sans maxi	Fournitures	Procédure adaptée
M2903A	Fourniture, pose de matériel de régulation et circulation, de pièces détachées, prestations de maintenance, pour le traitement de l'eau des piscines municipales de Lyon	01-avr-21	Hervé thermique Sas (T)	42650 - Saint-Jean-Bonnefonds	1 000 000,00 €	Fournitures	Appel d'offre
M2989	Animation de réunions créatives et contributives en vue de l'évolution de la forme des fêtes consulaires et du festival des solidarités	08-avr-21	Cvs Agency Mengrov- (T)	69570 - Dardilly	28 400,00 €	Services	Procédure adaptée
M3204	Conception, réalisation et fourniture de vidéos pour l'exposition les Pieds dans l'eau Musée Gadagne	30/03/21	Pioucube Lyon (T)	69009 - Lyon	3 745,00 €	Services	Procédure adaptée
M3192U	Contrôle et remise en fonctionnement du système d'extinction de feu à l'argonite	30/03/21	Dalkia (T)	69441 - Lyon Cedex 03	106 020,64 €	Services	Marché sub-séquent
M3037	Remplacement de systèmes de sécurité incendie lot 02 Institut Lumière	08-avr-21	Spie industrie et tertiaire (T)	69551 - Feyzin Cedex	141 733,00 €	Travaux	Procédure adaptée

Numéro marché	Objet marché	Date de signature du marché	Titulaire du marché (T) : Titulaire (C) : Cotraitant *Multi Attribu-taires"	Localités	Montant	Type d'opération	Mode de passation
M3128A	Acquisition forfait Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics (BOAMP) national et européen	05/03/21	Boamp (T)	75015 - Paris	200 000,00 €	Fournitures	Marché sans concurrence
M2916A	Acquisition et maintenance de matériel de nettoyage	09-avr-21	France Collective hygiène- (T)	69140 - Rillieux la Pape	900 000,00 €	Fournitures	Appel d'offre
MAJ02	Appel de R du Tribunal administratif du 16.07.2020	26/01/21	Selas Adamas affaires publiques- (T)	69455 - Lyon Cedex 06	6 950,00 €	Services	Procédure adaptée
M2877A	Réalisations de vidéos et animations pour le Musée des Beaux-Arts de Lyon	31/03/21	Hirya Lab (T)	92100 - Boulogne-Billancourt	Sans maxi	Services	Procédure adaptée
M2518A	Travaux sur le patrimoine secteurs 3-6 et rive gauche – lot 2 - plâtrerie - peinture – secteur 3-6	02/03/21	Ravaltex sas - (T)	69120 - Vaulx en Velin	Sans maxi	Travaux	Appel d'offre
M2994U	Animation d'une démarche de concertation sur l'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre du NPNRU de Langlet-Santy	01-avr-21	Gie passages (T)	13001 - Marseille	20 000,00 €	Services	Marché sub-séquent
M3014	Rénovation de chaufferie et installation de panneaux photovoltaïques - Corbas	08/03/21	Ceteam (T) / Zeppelin architectes- (C)	69200 - Vénissieux / 69001 - Lyon	39 900,00 €	Services	Procédure adaptée
M3171	Acquisition d'une table élévatrice pour le théâtre de la Croix-Rousse à Lyon	22/03/21	Bc maintenance equipts mobiles- (T)	94250 - Gentilly	29 270,00 €	Fournitures	Procédure adaptée
M2803A	Diagnosics phytosanitaires Missions de diagnostic visuel phytosanitaire et sécuritaire lot 1	17/02/21	Forestry Club De France- (T) / Arborea- (C) / Selvans- (C)	63130 - Royat / 03700 - Bellerive-sur-Allier / 75009 - Paris	400 000,00 €	Services	Appel d'offre
M3094U	Impression sur papier recyclé et couverture à grammage renforcé pour Lyon Citoyen	02-avr-21	Fot imprimeurs (T)	69881 - Mezieux Cedex	250 000,00 €	Fournitures	Marché sub-séquent
M2990	Fourniture d'une interface de communication pour un agent sourd.	12/03/21	Delta process (T) / Delta protection (C)	94100 - Saint-Maur-des-Fossés / 94100 - St Maur des Fossés	30 300,00 €	Services	Procédure adaptée
M3096U	Accompagnement des acteurs locaux lyonnais engagés dans des relations internationales dans l'amélioration de leurs pratiques écoresponsables	18/03/21	Extracite (T)	59000 - Lille	20 000,00 €	Services	Marché sub-séquent
M2987A	Fourniture de matériels d'emballage et stockage	25/03/21	Raja (T)	93290 - Tremblay en France	180 000,00 €	Fournitures	Procédure adaptée
M3208	Cession du spectacle François le Saint Jongleur	16/02/20	La Comédie française (T)	75001 - Paris	42 200,00 €	Services	Marché sans concurrence
M2896A	Fourniture de documents sonores, audiovisuels et multimédia - lot 2 : vidéos, programmes et multimédia avec droit de prêt	01-avr-21	Adav association Loi 1901- (T)	75020 - Paris	2 800 000,00 €	Fournitures	Appel d'offre
M3168U	Remplacement de l'éclairage muséographique salle d'exposition permanente Centre d'Histoire et de la Résistance et de la Déportation - CHR	02-avr-21	Scenetec Sa Scop (T)	69200 - Venissieux	41 351,60 €	Fournitures	Marché sub-séquent
M3105	AMO pour l'accompagnement de la démarche participative d'élaboration du Projet Educatif territorial de la Ville de Lyon	13-avr-21	Trajectoires reflex (T) / Territoire éducatif (C)	69007 - Lyon / 69100 - Villeurbanne	58 375,00 €	Services	Procédure adaptée
M2810A	Prestations de nettoyage des bibliothèques de la Ville de Lyon	08/03/21	Mjcm propreté- (T)	69150 - Decines-Charpieu	1 600 000,00 €	Services	Appel d'offre
M3207	Cession du spectacle By Heart	15/03/21	Teatro Nacional D. Maria li (T)	99999 - 1100-201 Lisbonne	8 620,00 €	Services	Marché sans concurrence

Numéro marché	Objet marché	Date de signature du marché	Titulaire du marché (T) : Titulaire (C) : Cotraitant *Multi Attribu-taires"	Localités	Montant	Type d'opération	Mode de passation
M2999	Assèchement des murs et sols du Pavillon Nord - 232 Rue Marcel Merieux	30/03/21	Pardis (T)	73000 - Chambéry	12 750,00 €	Services	Procédure adaptée
M2979A	Fourniture d'auxiliaires et de produits biologiques pour la protection des cultures	19/03/21	Phytoval (T)	63730 - Plauzat	100 000,00 €	Fournitures	Procédure adaptée
M2924A	Transmission de flux vidéo protection sur les réseaux mobiles à la Ville de Lyon	01-avr-21	Airmob- (T)	31000 - Toulouse	400 000,00 €	Services	Appel d'offre
M2895A	Fourniture de documents sonores, audiovisuels et multimédia - lot 1 : phonogrammes et textes lus	01-avr-21	Gam- (T)	74960 - Annecy	1 000 000,00 €	Fournitures	Appel d'offre
M2804A	Missions d'expertise approfondies du patrimoine arboricole Lot 2	17/02/21	Office national des forêts- (T)	01009 - Bourg-en-Bresse	240 000,00 €	Services	Appel d'offre
M3209	Cession du spectacle Tout mon amour	23/02/21	La Comédie de Saint-Etienne (T)	42000 - Saint-Etienne	85 568,00 €	Services	Marché sans concurrence
M3149	Prestation d'accompagnement de campagnes citoyennes expérimentales menées avec les enfants et évaluation de la démarche	12-avr-21	Oxalis Scop Sa (T)	73100 - Aix-les-Bains	16 870,00 €	Services	Procédure adaptée
M2997A	Réalisation de campagnes photographiques pour le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et les Archives municipales de Lyon	04/03/21	Philippe Somnollet (T)	69210 - Saurieu-les-Mines	8 000,00 €	Services	Procédure adaptée
M1998A	Maintenance et évolution de l'architecture de stockage, d'archivage et de sauvegarde de données	16/02/21	Mti France Sa- (T)	78290 - Croissy sur Seine	Sans maxi	Services	Appel d'offre
M2819A	Coordination systèmes sécurité incendie Ville de Lyon et CCAS	08/03/21	Efficio Sasu- (T) / Franck Coforsec- (T) / Si Prev S.A.S- (T) / Namixis Et Ssicoor- (T)*	17000 - La Rochelle / 22000 - Saint Brieuc / 78960 - Voisins le Bretonneux / 69370 - Saint Didier au Mont d'Or	Sans maxi	Services	Appel d'offre
M3174A	Conseil et représentation juridique AONL dans cadre litige DB	16/03/21	Vincent Jean Cabinet d'avocats (T)	92200 - Neuilly-sur-Seine	20 000,00 €	Services	Marché sans concurrence
M3189A	Impression journal d'arrondissement du 1er arrondissement de la Ville de Lyon	22/03/21	Delta Nouvelle imprimerie- (T)	69680 - Chassieu	39 900,00 €	Services	Procédure adaptée
Erratum marchés n°L2725A et L2769A : rectification d'une erreur de saisie des montants dans la précédente publication							
L2769A	Conception artistique de l'identité visuelle de l'Auditorium Orchestre National de Lyon	10/10/20	Cedille Corporation (T)	75018 - Paris	90 000,00 €	Services	Procédure adaptée
L2725A	Location et transport aller-retour de pianos à queue et de pianos droits pour les services et établissements de la Ville de Lyon	10/10/20	Backline et Pianos- (T) / Transmusic-concert- (T)*	69008 - Lyon	600 000,00 €	Services	Appel d'offre

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3884	Entreprise Bouygues bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier pour la mise en place d'un auvent sur la Tour Incity	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite. L'entreprise chargée de l'exécution des travaux devra gérer la circulation des cycles à l'aide d'hommes trafic.	Rue Garibaldi	entre la rue Robert et l'entrée des parkings des Halles	Le lundi 26 avril 2021
3886	Ville de Lyon - Service archéologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	sur 30 m au droit du n° 10	Le mercredi 28 avril 2021, de 7h à 19h
3887	Etablissement français de sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Richard	sur 20 m, au droit du n° 53	Le mercredi 5 mai 2021, de 13h à 21h
3888	Entreprise de Jouffroy Niccolo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Chevaucheurs	sur 10 mètres, au droit du n° 8	A partir du jeudi 22 avril 2021, 7h, jusqu'au dimanche 2 mai 2021, 17h
3889	Entreprise Slam Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Jasseron	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 21 avril 2021 jusqu'au jeudi 20 mai 2021
3890	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chazière	entre la rue Ribot et la rue Henri Ferré	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ribot et la rue Henri Ferré	
3891	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Emile Combes	entre la rue Wakatsuki et le boulevard des Etats Unis	A partir du mercredi 21 avril 2021 jusqu'au mercredi 28 avril 2021, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite à l'avancée du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Wakatsuki et le boulevard des Etats Unis	A partir du mercredi 21 avril 2021 jusqu'au mercredi 28 avril 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au débouché sur la rue Wakatsuki	A partir du mercredi 21 avril 2021 jusqu'au mercredi 28 avril 2021, de 7h30 à 17h30
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
3892	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue André Bollier	entre la rue du Rhône et le boulevard Yves Farge	A partir du jeudi 22 avril 2021 jusqu'au vendredi 23 avril 2021, de 7h30 à 18h		
			la circulation des véhicules sera interdite			des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Rhône et le boulevard Yves Farge	A partir du jeudi 22 avril 2021 jusqu'au vendredi 23 avril 2021	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				au débouché sur le boulevard Yves Farge	A partir du jeudi 22 avril 2021 jusqu'au vendredi 23 avril 2021, de 17h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant					
		les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"						
3893	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite en alternance	Rue Antoine Fonlupt	trottoir Nord ou Sud, entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 26 avril 2021, 7h30, jusqu'au vendredi 30 avril 2021, 17h		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier					
3894	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite en alternance	Rue du Transvaal	trottoir Ouest ou Est, entre le n° 1 et le n° 13	A partir du lundi 26 avril 2021, 7h30, jusqu'au vendredi 30 avril 2021, 17h		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et le n° 13			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h					
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier					
3895	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau de fibre optique	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable à double sens	Pont Gallieni	au débouché sur le quai Claude Bernard	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mardi 27 avril 2021		
			le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé	Quai Claude Bernard	promenade Ouest, sur 20 m au Nord du pont Gallieni	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mardi 27 avril 2021, de 7h30 à 17h		
3896	Entreprise Ars	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montequieu	côté impair, sur 10 m entre le n° 5 et le n° 7	A partir du mardi 27 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3897	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection du réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Terme	par tronçons successifs de trottoirs, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, au droit des trappes d'accès au réseau d'assainissement situées sur ces derniers	A partir du jeudi 22 avril 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interrompue ponctuellement	Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Terme	au droit des trappes d'accès au réseau d'assainissement, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
3898	Entreprise Ferraris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Rochette	côté impair, sur 7 m au droit du n° 7/7 bis	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au lundi 10 mai 2021
3899	Entreprise Ars	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 10 m entre le n° 5 et le n° 7	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
3900	Entreprise Dexa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Marché	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	Le lundi 17 mai 2021
3901	Entreprise Cege rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du samedi 24 avril 2021 jusqu'au dimanche 23 mai 2021
3902	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tramassac	au droit du n° 25	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 25	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'intégralité de la place de la Trinité	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
3904	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Enghien	entre le n° 27 et la rue Général Pleissier	Le lundi 10 mai 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Général Pleissier et le n° 27	Le lundi 10 mai 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Verdun Gensoul et la rue Général Pleissier	Le lundi 10 mai 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Général Pleissier et le n° 27	Le lundi 10 mai 2021
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au dédouché sur le cours Verdun Gensoul	Le lundi 10 mai 2021, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3905	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Georges	sur 30 m, de part et d'autre de la montée des Epies	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée des Epies	pendant 24 h, durant cette période, le demandeur devra informer les riverains 24 h avant la phase de fermeture de la rue à la circulation	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la montée des Epies	
3906	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau d'assainissement dans le cadre de la construction de 2 immeubles	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Saint Cyr	entre la rue Emile Duport et la rue Rhin et Danube	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		trottoir Ouest, entre la rue Emile Duport et le n° 53	
			le cheminement piétons sera interdit		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Emile Duport et la rue Rhin et Danube	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3907	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Quarantaine	sur le trottoir pair situé entre l'accès à la place Pierre Bossan et la voie d'accès au quai Fulchiron	Le lundi 26 avril 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue Saint Georges et le quai Fulchiron	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'accès à la place Pierre Bossan et la voie d'accès au quai Fulchiron	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3908	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de chaussée et d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Abraham Bloch	entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au dimanche 9 mai 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Pierre Bourdeix Rue Marly	au débouché sur la rue Abraham Bloch	
3909	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	sur 15 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
3910	Mairie du 7ème arrondissement de Lyon - Accueil de jour Saint André du foyer Notre-Dame des sans-abris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Felissent	côté Sud, sur les 15 premiers mètres situés à l'Ouest de la rue Bechevelin	Les jeudi 22 avril 2021 et vendredi 23 avril 2021, de 8h à 18h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 26 avril 2021, de 8h à 18h30
3911	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tupin	sur 15 m, au droit du n° 34	Le lundi 26 avril 2021, de 14h à 18h
3912	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Valdo	au droit de la propriété située au n° 178, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mardi 27 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3913	Entreprise Asf toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Alma	sur le trottoir situé au droit du n° 2, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 26 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 2	
3914	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacques Louis Hénon	trottoir impair Sud, entre la rue Henri Gorjus et la rue Petrus Sambardier	A partir du vendredi 23 avril 2021 jusqu'au lundi 3 mai 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, entre la rue Henri Gorjus et la rue Petrus Sambardier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Sud, entre les n° 78 et 80	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3915	Entreprise Pierres construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 61	A partir du jeudi 22 avril 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 61	
3916	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un engin de chantier dans le cadre de sondages géotechniques à l'intérieur d'une enceinte privative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Promenade Léa et Napoléon Bullukian	côté impair, sur 20 m face n° 4	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 28 avril 2021
3917	Entreprise Vouillon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bancel	trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 32	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mardi 26 avril 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m au droit du n° 32	
3918	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Rockefeller	trottoir Sud, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Pinel	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, chaussée Sud, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, sens Ouest/Est, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
3919	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de chemisage d'un réseau d'assainissement pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Pierre de Vaise	sur 30 m à l'Est de la rue du Chapeau Rouge	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mardi 27 avril 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
3920	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier et d'une emprise sur stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Fonlupt	côté pair, entre le n° 20 et n° 22	A partir du mardi 27 avril 2021 jusqu'au mercredi 28 avril 2021
3921	Entreprise Padey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté pair (Sud), sur 10 m à l'Est de la rue Vendôme	A partir du vendredi 23 avril 2021 jusqu'au mercredi 19 mai 2021
3922	Entreprise Ad Baraban	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 27 bis	A partir du vendredi 23 avril 2021 jusqu'au jeudi 6 mai 2021
3923	Entreprise Roche concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du vendredi 23 avril 2021 jusqu'au lundi 3 mai 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3924	Entreprise Abi travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du dimanche 25 avril 2021 jusqu'au dimanche 9 mai 2021
3925	Entreprise Certa toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 9 m, au droit de l'immeuble situé au n° 148	A partir du dimanche 25 avril 2021 jusqu'au mardi 25 mai 2021
3926	Entreprise la Pharmacie de Balmont	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de Balmont	sur 3 emplacements en bataille situés sur le parking en face du n° 46 à l'Ouest de l'avenue Andreï Sakharov	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 8h à 18h
						A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 8h à 18h
						A partir du jeudi 22 avril 2021 jusqu'au vendredi 23 avril 2021, de 8h à 18h
						A partir du lundi 10 mai 2021 jusqu'au vendredi 14 mai 2021, de 8h à 18h
						A partir du lundi 17 mai 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021, de 8h à 18h
			l'installation d'un barnum sera autorisée, du lundi au vendredi		sur le parking situé en face du n° 46	A partir du jeudi 22 avril 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021, de 9h à 18h
3927	Entreprise Façades altitudes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Molière	côté impair, sur 30 m entre le n° 79 et la rue Rabelais	A partir du lundi 17 mai 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3928	Entreprise La pharmacie Wimmer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au vendredi	Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 221	A partir du mercredi 21 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 9h à 18h
3929	Entreprise Eiffage énergie infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Guilloud	entre la rue des Tuilliers et la rue Villon	Le mardi 11 mai 2021, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 12 ter	A partir du mardi 11 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3930	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	sur 10 m, au droit du n° 15	A partir du mercredi 12 mai 2021 jusqu'au mercredi 26 mai 2021
3931	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Benoît	lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue de la Vieille	Le mercredi 28 avril 2021, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Vieille	de part et d'autre du n° 16, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	Rue Saint Benoît	lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
3932	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 70 T	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix Rousse	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier, dans le carrefour avec la Montée Saint Sébastien	Le mercredi 28 avril 2021, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Audran	entre la rue Grogard et le boulevard de la Croix Rousse	
				Montée Saint Sébastien	entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue Audran	
			la circulation des véhicules lourds du demandeur sera autorisée	Boulevard de la Croix Rousse	dans les deux sens de circulation, sur la voie pompiers située entre la rue Vaucanson et la Montée Saint Sébastien	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	Rue Audran	entre la rue Grogard et le boulevard de la Croix Rousse	
				Montée Saint Sébastien	entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue Audran	
le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard de la Croix Rousse	sur la chaussée, dans le carrefour avec la Montée Saint Sébastien				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3933	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Jangot et la rue Salomon Reinach	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera maintenue en permanence		bande cyclable sens Sud/Nord, entre la rue Jangot et la rue Salomon Reinach	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Jangot et la rue Salomon Reinach	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jangot et la rue Salomon Reinach	
3934	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Salomon Reinach	entre le n° 40 et le n° 44	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera maintenue en permanence		bande cyclable, sens Est/Ouest, entre le n° 40 et le n° 44	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 40 et le n° 44	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 40 et le n° 44	
3935	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur la réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sébastien Gryphe	entre le n° 62 et le n° 72	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera maintenue en permanence		bande cyclable sens Nord/Sud, entre le n° 62 et le n° 72	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 62 et le n° 72	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 62 et le n° 72	
3936	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre le n° 27 et le n° 37	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera maintenue en permanence		bande cyclable sens Sud/Nord, entre le n° 27 et le n° 37	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 27 et le n° 37	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 27 et le n° 37	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3937	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chalopin	entre le n° 36 et le n° 38	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera maintenue en permanence		bande cyclable sens Sud/Nord, entre le n° 36 et le n° 38	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 36 et le n° 38	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 36 et le n° 38	
3938	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de chemisage d'un réseau d'assainissement pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Pierre de Vaise	sur 30 m à l'Est de la rue du Chapeau Rouge	Le vendredi 23 avril 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
3939	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation sur les voies réservées sera interrompue	Avenue du Vingt-Cinquième Rts	voies réservées sens Sud/Nord, entre le n° 188 et la rue Mouillard	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée sens Sud/Nord, entre le n° 188 et la rue Mouillard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 188 et la rue Mouillard	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 7h à 17h
3940	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un engin de chantier dans le cadre de sondages géotechniques à l'intérieur d'une enceinte privative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Promenade Léa et Napoléon Bullukian	côté impair, sur 20 m face n° 4	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 5 mai 2021
3941	Madame Bene Emilie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place des Capucins	au droit du n° 1	Les mercredi 28 avril 2021 et jeudi 29 avril 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	côté pair, sur 20m au droit du n° 10	
3942	Ecole nationale supérieure de cinéma Cinefabrique - Hugo Bertin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	côté Nord sur les 15 premiers mètres situés à l'Ouest de la Montée du Perron	A partir du mardi 27 avril 2021, 18h, jusqu'au mercredi 28 avril 2021, 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3943	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue Hugues Guerin	trottoir Ouest et Est, sur 25 m entre le n° 53 et le n° 59	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m entre le n° 53 et le n° 59	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m entre le n° 53 et le n° 59	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3944	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Aguesseau	entre la place Raspail et le quai Claude Bernard	A partir du mardi 27 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Claude Bernard	contre allée Est, entre la rue Montesquieu et la place Raspail	
					entre la rue Montesquieu et la rue d'Aguesseau	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Aguesseau	entre la place Raspail et le quai Claude Bernard	
				Quai Claude Bernard	contre allée Est, entre la rue Montesquieu et la place Raspail	
				Quai Claude Bernard	entre la rue Montesquieu et la rue d'Aguesseau	
	Rue d'Aguesseau	des deux côtés de la chaussée, entre la place Raspail et le quai Claude Bernard				
	Quai Claude Bernard	chaussée Est, entre la rue Montesquieu et la rue d'Aguesseau				
		contre allée Est, chaussée Est, entre la rue Montesquieu et la place Raspail				
3945	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Bâtonnier Jacquier	trottoir Ouest et Est, entre le n° 13 et le n° 17	A partir du jeudi 29 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h30 à 19h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 13 et le n° 17	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 13 et le n° 17	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3946	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	la continuité de l'itinéraire cyclable devra être maintenue en permanence	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 21 et le n° 23	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3947	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Jules Brunard	trottoir Nord et Sud, entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Victorien Sardou	A partir du jeudi 29 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Victorien Sardou	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Victorien Sardou	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3948	Entreprise Constructel énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	la continuité de l'itinéraire cyclable devra être maintenue en permanence	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la place des Jacobins et le n° 78	
3949	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue de la Moselle	trottoir Ouest, sur 100 m face n° 28	A partir du vendredi 7 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 100 m face n° 28	
3950	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Avenue Maréchal de Saxe	entre le n° 76 et la rue Dunois	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue de Bonnel	des deux côtés, entre le n° 19 et le n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3951	Entreprises Ejl - Eurovia - Coiro - Defilippis - Maia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la borne d'accès sera en position basse	Place le Viste	au droit de la rue de la Barre	A partir du mercredi 21 avril 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Thomassin	entre la rue du Palais Grillet et la rue Président Carnot	
				Rue Simon Maupin	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
			la circulation des véhicules pourra être interrompue en fonction des besoins du chantier	Rue Thomassin	entre la rue du Palais Grillet et la rue Président Carnot	
			l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Simon Maupin	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
				Rue de la République	entre la rue de la Barre et la rue Ferrandière	
				Rue Simon Maupin	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
les bornes escamotables d'accès à la rue Simon Maupin et Thomassin devront rester en position basse pendant toute la durée du chantier	Rue Thomassin	entre la rue du Palais Grillet et la rue Président Carnot				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3952	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Boulevard de l'Artilerie	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 36	Le jeudi 29 avril 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du n° 36	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 36	
			le stationnement d'une grue automotrice de l'entreprise EGM sera autorisé			
3953	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égouts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	entre le n° 5 et le n° 47	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 13h à 17h
3954	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue Hugues Guerin	trottoir Ouest et Est, sur 25 m entre le n° 53 et le n° 59	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 14 mai 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m entre le n° 53 et le n° 59	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m entre le n° 53 et le n° 59	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3955	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 40 m, à l'Est de la rue Jean Pierre Lévy	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au samedi 15 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 60 m à l'Ouest de la rue Maurice Flandin	
					des deux côtés, sur 40 m à l'Est de la rue Jean Pierre Lévy	
3956	Entreprise Citiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Royale	au droit des n° 17 - 19, lors des phases de présence de la benne du demandeur	Le lundi 26 avril 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit des n° 17 - 19	
3957	Entreprise Sacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 39	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mardi 25 mai 2021
3958	Entreprise Sarl Cv manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Isidore	sur 15 m, au droit du n° 53	Le mardi 27 avril 2021, de 7h30 à 12h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3959	Entreprise Toiture de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Crimée	sur 6 m, en face des n° 4 à 6	A partir du jeudi 29 avril 2021 jusqu'au samedi 29 mai 2021
3960	Entreprise Mgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances pour le compte du lycée professionnel Saint Joseph	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de maintenances	Rue Domer	trottoir Est, sur 30 m au Nord du n° 327 de la rue Garibaldi	Le mardi 4 mai 2021, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la bande cyclable à contre sens		sur 30 m au Nord du n° 327 de la rue Garibaldi	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 entre les vélos et les véhicules		côté pair, sur 30 m au Nord du n° 327 de la rue Garibaldi (le long du lycée professionnel Saint Joseph)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3961	Entreprise Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	sur 15 m, au droit du n° 46	A partir du vendredi 23 avril 2021 jusqu'au mercredi 28 avril 2021
3962	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	Rue Puits Gaillot	entre le quai Jean Moulin et la rue Romarin, sauf pour accéder à l'Opéra et l'Hôtel de Ville	A partir du samedi 24 avril 2021 jusqu'au mardi 27 avril 2021, de 8h à 16h
				Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Sainte Catherine, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue Puits Gaillot	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Puits Gaillot	entre le quai Jean Moulin et la rue Romarin, sauf pour accéder à l'Opéra et l'Hôtel de Ville, en dehors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du samedi 24 avril 2021 jusqu'au mardi 27 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit des n° 3 / 5	
3963	Entreprise Keolis pour le compte de Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Doyenné	au droit du n° 2	A partir du dimanche 25 avril 2021 jusqu'au dimanche 9 mai 2021
				Place de Fourvière	sur 20 m, au droit de la façade du n° 2	
					voie Sud, côté Sud, sur 30 m au droit du n° 3	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3964	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un mur de soutènement	la circulation des piétons sera interdite	Montée du Chemin Neuf	sur le trottoir situé en face de la caméra de vidéo-surveillance au n° 27, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 5 m, au droit de la caméra de vidéo-surveillance située au n° 27	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur les bandes cyclables et le trottoir situés en face de la caméra de vidéo-surveillance au n° 27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, de part et d'autre de la caméra de vidéo-surveillance située au n° 27	
			les véhicules auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "cédez le passage"		sens descendant au droit de la caméra de vidéo-surveillance située au n° 27	
3965	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Charlemagne	la continuité de l'itinéraire cyclable devra être maintenue en permanence	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 5 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du n° 14	
3966	Entreprise Mediacio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Allée Pierre de Coubertin	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre du n° 7	Le lundi 10 mai 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les deux sens de circulation		sur 20 m de part et d'autre du n° 7	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du face n° 7	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
3967	Entreprise Lyon étanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crillon	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 96	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, en face de l'immeuble situé au n° 8	
3968	Entreprise Concept étanchéité couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béranger	sur 20 m, en face de l'immeuble situé au n° 8	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 26 mai 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3969	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 132	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
3970	Entreprise Sasu stylus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur non immatriculé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du mardi 27 avril 2021 jusqu'au mercredi 28 avril 2021
3971	Entreprise Hera assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m, en face de l'immeuble situé au n° 116	Le mardi 27 avril 2021, de 8h à 17h
3972	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur la zone de desserte située au droit du n° 20	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 7h à 17h
3973	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Hermann Sabran	entre la rue Philippe de Lassalle et le n° 7	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Philippe de Lassalle	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Sabran et la rue Jacques Louis Hénon	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
				Rue Hermann Sabran	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Philippe de Lassalle et le n° 7	
3974	Ville de Lyon - Direction de la construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le déchargement d'un bungalow à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage la circulation et le stationnement d'une grue auxiliaire et d'un camion seront autorisés sur la voie piétonne le temps du déchargement d'un bungalow dans la cour de la Villa Lumière	Rue du Premier Film	trottoir Nord, au droit du n° 25 au droit du n° 25	Le lundi 26 avril 2021
3975	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Inkermann	côté impair (Est), sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 90 - 92	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h à 18h
3976	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques sur un domaine privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Kruger	côté impair, sur 30 m au droit du n° 19	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 7h à 18h
3977	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ollier	sur 10 m au droit du n° 3	A partir du dimanche 25 avril 2021 jusqu'au lundi 24 mai 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3978	Entreprise Simone & co	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le lundi 3 mai 2021, de 7h à 19h
3979	Monsieur Belmonte Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 10 m au droit du n° 65	A partir du samedi 1 mai 2021 jusqu'au mardi 1 juin 2021
3980	Entreprise Acbj maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Debrousse	au droit du périmètre de sécurité situé au n° 6, lors des phases de manoeuvre des véhicules du demandeur	A partir du mercredi 21 avril 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir et l'espace vert situés à l'Est du n° 6	
3981	Entreprise Sogedas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégazage et découpe de cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarraill	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le mercredi 5 mai 2021, de 7h à 17h
3982	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Avenue Maréchal Foch	trottoir impair (Est), au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barreme	côté pair (Sud), entre le n° 4 et l'avenue Maréchal Foch	
				Avenue Maréchal Foch	côté impair (Est), entre le n° 9 et la rue Barrême	
3983	Entreprise Transport Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de grutage de vitres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre le n° 272 et le n° 274	Le mercredi 28 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 281 et le n° 285	
					côté impair, entre le n° 281 et le n° 285	
					côté pair, entre le n° 272 et le n° 274	
3984	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules et des cycles sera interdite dans le couloir de bus	Rue du Président Edouard Herriot	entre la rue de la Poulallerie et la rue Gentil	A partir du samedi 24 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue de la Poulallerie et la rue Gentil	
3985	Entreprise Rhône Saône maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, sur 10 m au droit du n° 68	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mardi 11 mai 2021
3986	Entreprise Cff	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	côté impair, sur 5 m au droit du n° 9	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au jeudi 20 mai 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3994	Entreprises adjudicataires pour la construction du groupe scolaire Duvivier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la manœuvre de véhicules hors gabaris, afin d'accéder à un chantier pour les entreprises adjudicataires pour la construction du groupe Scolaire Duvivier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m entre le n° 47 et le n° 51	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au lundi 15 novembre 2021, de 7h à 18h
3995	Entreprise Erg géotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages sur domaine public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	sur 15 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 21	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
3996	Entreprise Valone construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 48	Le mardi 27 avril 2021, de 7h à 19h
3997	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 15 m, au droit du n° 123	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 14 mai 2021
3998	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Charial	sur 30 m, au droit du n° 116	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 116	
3999	Entreprise Bfe rénovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 67	A partir du mardi 27 avril 2021 jusqu'au jeudi 27 mai 2021
4006	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Sidoine Apollinaire	côté Est, le long de l'emprise de chantier, entre le n° 9 et la rue Marietton	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 9 et la rue Marietton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 9 et la rue Marietton	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
4007	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Route de Genas	sur 30 m, au droit du n° 58	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4008	Entreprise Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une inspection de l'ouvrage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Terme	tunnel routier	Le vendredi 30 avril 2021, de 8h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4009	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 50 m au droit du n° 182	A partir du jeudi 20 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Nord/Sud, sur 50 m au droit du n° 182	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m au droit du n° 182	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 50 m au droit du n° 182	
4010	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sevigné	entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021
				Rue de la Part Dieu	entre le cours de la Liberté et la rue de Sévigné	
				Cours de la Liberté	entre le n° 43 et la rue de la Part Dieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sevigné	entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	
				Cours de la Liberté	entre le n° 43 et la rue de la Part Dieu	
				Rue de la Part Dieu	entre le cours de la Liberté et la rue de Sévigné	
4011	Entreprise Loc'nacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Imbert Colomès	sur le trottoir situé au droit du n° 5, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le vendredi 30 avril 2021, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 5, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 5	
4012	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	entre la rue d'Armenie et la rue Villeroy	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mardi 11 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4013	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Route de Vienne	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 160	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 160	
4014	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de trottoirs	la circulation des véhicules sera légèrement réduite	Chemin de Choulans	par tronçons à l'avancement du chantier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur dans les deux sens de circulation	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au lundi 10 mai 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite à une voie			
4015	Entreprise Hera assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	sur 10 m, au droit du n° 8	Les mercredi 28 avril 2021 et samedi 29 mai 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4016	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis dans le cadre du PUP Patay	la circulation des véhicules pourra être interrompue pour une durée maximum de 5 minutes lors des manœuvres des engins de chantier	Rue Audibert et Laviotte	entre la rue Antoine Dumont et la route de Vienne	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 36 et la route de Vienne	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 36 et la route de Vienne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4017	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de trottoirs	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Docteur Edmond Locard	dans le carrefour avec la rue Soeur Janin, en dehors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au lundi 10 mai 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Docteur Edmond Locard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Soeur Janin	
4018	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 10 m, au droit du n° 35	A partir du jeudi 29 avril 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
4019	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 22	Le vendredi 30 avril 2021, de 8h à 14h
4020	Entreprise Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un remplacement de vitrage à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bellecordière		Le vendredi 30 avril 2021, de 8h à 12h
4021	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Sauvagère	trottoir Sud, entre le quai Paul Sédallian et la contre allée Est du Square Mouriquand	Le jeudi 6 mai 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le quai Paul Sédallian et la contre allée Est du Square Mouriquand	
					des deux côtés de la chaussée, entre le quai Paul Sédallian et la contre allée Est du Square Mouriquand	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4022	Entreprise Alloin concept bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Irénée	sur 10 m, en face du n° 15	A partir du samedi 24 avril 2021 jusqu'au mercredi 5 mai 2021
4023	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation à contre sens de la circulation générale des véhicules du demandeur sera autorisée	Quai André Lassagne	au droit des n° 11 et 12, pour accéder à l'emprise de chantier	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		au droit des n° 11 et 12, hors place PMR	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4024	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tronchet	sur 15 m, de part et d'autre du n° 126	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 19 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 126	
4025	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jacquard	de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Denfert Rochereau et la rue Villeneuve	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duviard	entre la rue Perrod et la rue Jacquard	
				Rue d'Isly		
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et les ramener à leur emplacement initial après collecte	Rue Jacquard	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Denfert Rochereau et la rue Villeneuve	
				Rue Duviard	entre la rue Denfert Rochereau et la rue Villeneuve	
			Rue d'Isly	entre la rue Perrod et la rue Jacquard		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Denfert Rochereau et la rue Villeneuve				
4026	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sainte Hélène	trottoir pair, entre le n° 30 bis et le n° 30	Le jeudi 29 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 30 bis et le n° 30	
4027	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tronchet	entre la rue Vendôme et le n° 7	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Vendôme et le n° 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4028	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Père Chevrier et la rue Salomon Reinach	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 28 avril 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
4029	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vendôme	sur 40 m, au droit du n° 240	Le vendredi 30 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4030	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Sidoine Apollinaire	trottoir Ouest et Est, entre le n° 58 et le n° 64	A partir du jeudi 29 avril 2021 jusqu'au vendredi 14 mai 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 58 et le n° 64	A partir du jeudi 29 avril 2021 jusqu'au vendredi 14 mai 2021, de 9h à 16h
			la circulation sur les voies réservées sera interrompue par alternance		voies réservées sens Sud/Nord et sens Nord/Sud, entre le n° 58 et le n° 64	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 58 et le n° 64	A partir du jeudi 29 avril 2021 jusqu'au vendredi 14 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 58 et le n° 62	A partir du jeudi 29 avril 2021 jusqu'au vendredi 14 mai 2021, de 7h à 18h
4031	Entreprise Hera assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	sur 10 m, au droit du n° 53	Le mardi 4 mai 2021, de 8h à 17h
4032	Entreprise Air du pays	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	au droit du n° 14, sur une longueur de 6 mètres	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4033	Entreprise Yabio Chevreul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 35, sur une longueur de 5 mètres	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4034	Entreprise Sas Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chaponnay	sur 20 m, au droit du n° 70	Le mardi 4 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edison	sur 20 m, au droit du n° 15	
				Rue Chaponnay	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 70	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4035	Entreprise le Kitchen café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 34, sur une longueur de 3 mètres	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4036	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Avenue Maréchal de Saxe	entre le n° 76 et la rue Dunoir	A partir du mardi 4 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	entre la rue Pierre Corneille et la rue Vendôme	
4037	Entreprise Fva menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	côté pair (Ouest), sur 20 m entre la place Kléber et le passage Cazenove (emplacement de transport de fonds compris)	Les lundi 26 avril 2021 et mardi 27 avril 2021, de 8h à 18h
4038	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Amboise	sur 30 m, des deux côtés au droit du n° 8	A partir du lundi 10 mai 2021 jusqu'au mardi 25 mai 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 10 mai 2021 jusqu'au mardi 25 mai 2021
4039	Entreprise Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de maintenances	Avenue des Frères Lumière	trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du n° 71	Le lundi 3 mai 2021, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue dans les 2 sens sur les pistes cyclables			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4040	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de la ZAC des Girondins	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Girondins	trottoir Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée et des besoins du chantier		entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat (voirie à l'Ouest du n° 182 de l'avenue Jean Jaurès)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4041	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Professeur Morat	trottoir Sud, sur 30 m face n° 18	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 19 mai 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m au droit du n° 18	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 30 m face n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4042	Entreprise Garic propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie de l'école Les Bleuets pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Edith Piaf	trottoir Est, sur 20 m face n° 2	Le lundi 10 mai 2021, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Marcel Cerdan	trottoir Sud, entre la rue Edith Piaf et la rue Victor Schoelcher	
			la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Victor Schoelcher	trottoir Ouest, entre la rue Marcel Cerdan et le square Averroes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Cerdan	côté impair, entre la rue Edith Piaf et la rue Victor Schoelcher	
				Rue Victor Schoelcher	côté impair, entre la rue Marcel Cerdan et le square Averroes	
				Rue Edith Piaf	côté impair, sur 20 m face n° 2	
4043	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise sous le bras de levage	Avenue Sidoine Apollinaire	trottoir Ouest, au droit de la piscine de Vaise, sur toute sa longueur située au n° 50	A partir du lundi 10 mai 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit de la piscine de Vaise, sur toute sa longueur située au n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m face n° 57 (au droit de la piscine de Vaise)	A partir du lundi 10 mai 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021
4044	Métropole de Lyon - DGEEP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'une station provisoire à proximité de la gare de la Part Dieu pendant les travaux du boulevard Vivier Merle	l'arrêt et le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les taxis	Boulevard Marius Vivier Merle	voie Est sur 10 m au Nord de la rue du Docteur Bouchut	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au lundi 6 septembre 2021
					voie Est sur 20 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
4045	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Chemin de Montessuy	sur 20 m au droit du n° 14	A partir du lundi 24 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4046	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Vercors	sur 25 m au droit du n° 1	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4047	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Impasse Pierre Baizet	sur 20 m de part et d'autre du n° 3	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 3	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4048	Entreprise La Pharmacie Berthelot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au samedi	Avenue Berthelot	au droit du n° 25	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 26 mai 2021, de 9h à 18h
4049	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	sur 15 m au droit du n° 13	Les mercredi 26 mai 2021 et jeudi 27 mai 2021, de 8h à 17h
4050	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, en face des n° 4 à 8	A partir du jeudi 29 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
4051	Entreprise Roche et cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	au droit de l'immeuble situé au n° 117	Le vendredi 30 avril 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 117	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4052	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Inkermann	entre la rue de la Viabert et le n° 56	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	Le lundi 3 mai 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Viabert et le n° 56	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
4053	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élégage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jules Courmont	entre le n° 1 et le n° 63	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 1 et le n° 63, des deux côtés	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4054	Entreprise Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Confort	sur 15 m, au droit du n° 13	Le vendredi 30 avril 2021
4055	Entreprises Eiffage Gc / Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Salles		A partir du lundi 17 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
4056	Entreprise Mdc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferrachat	lors de la phase de l'emprise de chantier du demandeur	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au jeudi 6 mai 2021, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Place Benoit Crépu	pour accéder au n° 4 rue du Vieil Renversé, sauf du samedi 19h00 au lundi 07h00	
4057	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Paul	au droit de la façade du n° 11	A partir du lundi 26 avril 2021, 7h, jusqu'au mardi 27 avril 2021, 17h
4058	Entreprise Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécoms	la circulation des piétons sera interdite	Rue Neyret	droit du n° 33, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, sauf le dimanche	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 8h à 19h
			la circulation des véhicules lourds du demandeur sera autorisée	Montée des Carmélites	pour accéder à la rue Neyret	
			la circulation des véhicules lourds du demandeur sera autorisée à contresens de la circulation générale	Rue Neyret	entre la montée des Carmélites et le n° 33	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre l'accès au n° 33 et la montée des Carmélites, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, sauf le dimanche	
la circulation de véhicules sera autorisée		dans la voie réservée aux bus pour accéder à la rue Lucien Sportisse, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, sauf le dimanche				
4059	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Charreaux	sur 15 m, au droit du n° 44	Le jeudi 29 avril 2021, de 7h à 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4060	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue François Genin	sur le trottoir situé au droit du n° 48, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au lundi 3 mai 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée très légèrement réduite		au droit du n° 48, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au lundi 3 mai 2021, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face de la propriété située au n° 48	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au lundi 3 mai 2021
4061	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau potable	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Neyret	au droit de la montée Neyret	Le jeudi 29 avril 2021, de 6h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4063	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Croix Paquet	au droit du n° 1, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le vendredi 30 avril 2021, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit du n° 1	Le vendredi 30 avril 2021, de 8h30 à 16h
4064	Entreprise Gsf Mercure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un nettoyage de vitre du bâtiment Dock Site à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue des Docks	trottoir Ouest, au droit du n° 51	A partir du mardi 4 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 6h à 18h
				Rue Jean Marcuit	trottoir Sud, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
				Rue Joannes Carret	trottoir Est, sur 30 m au Sud de la rue Jean Marcuit	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Marcuit	entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Joannès Carret	chaussée Est, sur 30 m au Sud de la rue Jean Marcuit	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	côté impair, au droit du n° 51	
				Rue Jean Marcuit	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
le stationnement pour un véhicule nacelle de GSF Mercure sera autorisé	Rue des Docks	trottoir Ouest, au droit du n° 51				
4065	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutention	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Platière	sur le trottoir situé au droit du n° 20, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur,	Le vendredi 30 avril 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 20, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 20	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4066	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction des besoins du chantier	Boulevard de l'Artillerie	entre la rue Jean François Raclet et la rue Challemel Lacour	Les jeudi 29 avril 2021 et vendredi 30 avril 2021, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4067	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 95	Le mardi 4 mai 2021, de 9h à 16h
4068	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marcel Mérieux	entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	A partir du vendredi 7 mai 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place des Pavillons		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Mérieux	entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	
				Place des Pavillons	sur la totalité de la place, des deux côtés des chaussées Nord, Sud et Ouest	
4069	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Germain	entre la commune de Villeurbanne et le n° 52	A partir du mardi 4 mai 2021 jusqu'au mardi 18 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la commune de Villeurbanne et le n° 52	
4070	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Place Commandant Arnaud	côté Nord, trottoir Sud (hors jour de marché)	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 8h à 17h
				Place Georges Mattelon		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Commandant Arnaud	chaussée Nord	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Tour du Pin	entre la place Commandant Arnaud et la rue Richan	
	Place Commandant Arnaud	(hors jour de marché)				
				Rue de la Tour du Pin	côté impair (Ouest), entre la place Commandant Arnaud et la rue Richan (GIG GIC compris)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4071	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 67	Le vendredi 7 mai 2021, de 8h à 12h
4072	Entreprise Sjtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration des camions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Penet	sur 10 m au droit du n° 24	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au samedi 30 avril 2022
4073	Entreprise Thomas Belmonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 10 m, au droit du n° 32	A partir du jeudi 6 mai 2021 jusqu'au dimanche 6 juin 2021
4074	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue du Jardin des Plantes	sur 15 m, au droit du n° 7	Le mercredi 28 avril 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 15 m, au droit du n° 7, l'arrêt des bus du Sytral «Mairie du 1er» sera maintenu pour permettre la montée et la descente des usagers	
4075	Entreprise Pothier-Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Romain Rolland	au droit de la zone de chantier située entre la rue du Palais de Justice et le pont La Feuillée	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Palais de Justice et le pont La Feuillée	
4080	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Georges Gouy	côté Est, sur 50 m au Nord de la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier	Le vendredi 30 avril 2021, de 8h à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	Le vendredi 30 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4081	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barreme	côté impair (Nord), sur 12 m à l'Ouest de la rue Boileau	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021
4082	Entreprise Aubonet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Flesselles	côté pair, entre la rue Rivet et l'accès au n° 26	A partir du samedi 1 mai 2021 jusqu'au vendredi 24 décembre 2021
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4083	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Bellecour	côté Ouest	A partir du samedi 8 mai 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	voie Ouest, côté Est, sur 50 m au droit de la rue Général Plessier	
4084	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	le stationnement et l'accès des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Mercière	sur 50 m, au droit du magasin Yaya, en face du n° 45 rue de Brest	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au lundi 10 mai 2021
4085	Entreprise Thomas Belmonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté impair, sur 10 m au droit du n° 267	A partir du samedi 8 mai 2021 jusqu'au mardi 8 juin 2021
4086	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Granges	au droit des n° 11 et 13, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au lundi 10 mai 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 11 et 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 11 et 13	
4087	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles	Boulevard des Etats Unis	trottoir Nord, entre la rue Joseph Chapelle et la rue Jean Sarrazin	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir Nord, au niveau des n° 71, n° 77, n° 83 et n° 87	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre la rue Joseph Chapelle et la rue Jean Sarrazin	
4088	Entreprise Elior Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bélier	sur 20 m, au droit du n° 13	Le lundi 26 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	sur 20 m, au Nord de la rue du Bélier	
				Rue du Bélier	côté Est, sur 20 m au Nord de la rue du Bélier	
4089	Entreprise 2Tzinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ollier	sur 10 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au samedi 15 mai 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4090	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bodin	entre la montée Saint Sébastien et la place Bellevue	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la montée Saint Sébastien et la place Bellevue	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée Saint Sébastien	sens montant, entre la rue Magneval et la rue Bodin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs, entre la montée Saint Sébastien et la place Bellevue	
des deux côtés de la chaussée, entre la montée Saint Sébastien et la place Bellevue		A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021				
4091	Entreprise Mozza-relle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 30, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4092	Entreprise Camille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 6, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4093	Entreprise Alti-maitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue Sully	sur 40 m, au droit de l'immeuble situé au n° 90 - 92	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au jeudi 29 avril 2021, de 8h à 18h
				Rue Boileau	sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n° 57 - 61	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	sur 40 m, au droit de l'immeuble situé au n° 90 - 92	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au jeudi 29 avril 2021
4094	Entreprise Kiwee la saladerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	au droit du n° 13, sur une longueur de 12 m	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4095	Entreprise Gent-lecat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 16, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4096	Entreprise Okko Lyon pont Lafayette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarrail	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14 bis	Le vendredi 30 avril 2021, de 7h à 19h
4097	Entreprise Chenin N 20	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4098	Entreprise Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	su 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 121	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au dimanche 6 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4099	Entreprise Acrobot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis Vitet	sur le trottoir situé au droit du n° 4, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 4	
4100	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux provisoire dans le cadre de travaux sur le chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	entre l'avenue Jean-François Raclet et la rue André Bollier	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean-François Raclet et la rue André Bollier	
4101	Entreprise Lyon monte meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 62 - 66	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au lundi 17 mai 2021
4102	Entreprise Asten Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	côté impair, entre la rue d'Enghien et la place Gensoul	A partir du lundi 26 avril 2021 jusqu'au lundi 17 mai 2021
4103	Entreprise Gantelet-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un mur de soutènement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée du Gourguillon	entre la place de la Trinité et la zone de travaux, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation		sauf riverains pour accéder entre le bas de la montée et la zone de travaux, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place des Minimes	au débouché de la montée du Gourguillon, au pied de l'escalier situé au n° 3 - 5	
4104	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bon Pasteur	sur le trottoir situé entre l'impasse du Bon Pasteur et la rue Jean-Baptiste Say	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'impasse du Bon Pasteur et la rue Jean-Baptiste Say	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la façade du n° 40, emplacement PMR compris	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4105	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Valdo	au droit des n° 134 et 136, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4106	Entreprise Abrsx	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Quai Paul Sédallian	trottoir Ouest, sur 20 m, à 40 m au Sud de la rue Joannes Carret	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021, de 7h à 17h
			le stationnement sera autorisé sur le trottoir des véhicules de chantier de l'entreprise			
4107	Entreprise Dealhydraulique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau d'eau pluviale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cardinal Gerlier	sur les quatre premiers emplacements de stationnement situés côté Gauche du parking au n° 6	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021, de 7h à 17h
4108	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place Gerson	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 14 mai 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 30 m, à l'Ouest du quai Pierre Scize, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest du quai Pierre Scize	
4109	Entreprise Burgeap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage environnementaux	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Tony Garnier	trottoirs Nord et Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Chambaud de la Bruyère	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 5 mai 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Chambaud de la Bruyère	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 5 mai 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 3 mai 2021 jusqu'au mercredi 5 mai 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4110	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Gilles de Gennes	trottoir Ouest, entre le n° 19 et n° 13	Le lundi 3 mai 2021, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens avec un alternat par piquets K10	Rue Professeur Jean Bernard	trottoir Sud, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Jean Bernard	chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	Le lundi 3 mai 2021, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		chaussée Nord, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Professeur Jean Bernard	entre le n° 19 et n° 13	Le lundi 3 mai 2021, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 19 et n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Gilles de Gennes	chaussée Nord, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Gilles de Gennes	chaussée Sud, côté Sud, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes				
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Gilles de Gennes	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et n° 13				
4111	Rectorat de l'Académie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de retrait de sujets	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe de Lassalle	sur 20 mètres, au droit du n° 45	Les mardi 11 mai 2021 et mercredi 12 mai 2021
4112	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une captation France Musique	l'accès et le stationnement du véhicule technique immatriculé 377 PFH 75 seront autorisés	Place Louis Pradel	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du dimanche 16 mai 2021, 15h, jusqu'au vendredi 21 mai 2021, 11h
4113	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	Passage du Vercors	côté Sud	Les mardi 11 mai 2021 et mercredi 12 mai 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4114	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux sur réseau Enedis et réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Saint Nestor	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 32	A partir du mercredi 19 mai 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 32	
4115	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	sur 10 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le mardi 4 mai 2021, de 8h à 17h
4116	Entreprise Max Saveurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de La Claire	au droit du n° 16, sur une longueur de 6,70 m	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4117	Entreprise La Perla	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	au droit du n° 50, sur une longueur de 4,40 m	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4118	Entreprise Queenstown Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Pierre de Vaise	au droit du n° 56, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 30 avril 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
4119	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Horand	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	A partir du mercredi 28 avril 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021
4120	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de suppression de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cyr	côté pair, sur 25 m au droit du n° 60	A partir du lundi 17 mai 2021 jusqu'au jeudi 17 juin 2021, de 7h à 17h
4121	Entreprise Kasimodo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Parmentier	côté impair, sur 10 m au droit du n° 67	Le jeudi 29 avril 2021
4123	Entreprise Emini	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Hugo	sur 15 m, au droit du n° 27	Le jeudi 29 avril 2021, de 8h à 12h
			l'accès et le stationnement seront autorisés			

Registre de l'année 2021

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Ahloye	Yeni	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/2020	Sports	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Benzema	Jena	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/2020	Sports	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Mercier	Alissia	Agent spécialisé maternel principal 2ème classe	Stagiaire	01/09/2020	Education	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Vaissellet	Morgane	Educateur des activités physiques et sportives	Stagiaire	23/02/2021	Sports	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Apap	François	Musicien 2ème catégorie	Contractuel	01/03/2021	Auditorium	avenant au contrat à durée indéterminée à effet du 1/03/2008
Maussion	Charlie	Musicien de 1ère catégorie	Contractuel	03/03/2021	Auditorium	contrat à durée indéterminée après 6 ans CCD 3-3-1/3-3-2
Kebbab	Akim	Agent de maîtrise	Titulaire	01/02/2021	Sports	détachement / stage
Mathieu	Nicolas	Agent de maîtrise	Titulaire	01/02/2021	Sports	détachement / stage
Beneyton	Violaine	Médecin de 2ème classe	Stagiaire	01/04/2021	Education	nomination stagiaire catégorie A
Belkadi	Saber	Adjoint technique	Contractuel	01/02/2021	Sports	remplacement
Belkadi	Saber	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2021	Sports	remplacement
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	02/03/2021	Sports	remplacement
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Sports	remplacement
Del Giudice	Maëva	Adjoint administratif	Contractuel	02/04/2021	Mairie du 9ème arrondissement	remplacement
Del Giudice	Maëva	Adjoint administratif	Contractuel	15/03/2021	Mairie du 9ème arrondissement	remplacement
Draut	Maëlys	Adjoint administratif	Contractuel	11/03/2021	Sports	remplacement
Garnier	Martial	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2021	Sports	remplacement
Garnier	Martial	Adjoint technique	Contractuel	16/03/2021	Sports	remplacement
Ghemmour	Wallen	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2021	Mairie du 8ème arrondissement	remplacement
Harau	Bertand Guillaume	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2021	Mairie du 3ème arrondissement	remplacement
Kebaili	Djaouida	Adjoint technique	Contractuel	09/03/2021	Sports	remplacement
Vossius	Eric	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2021	Sports	remplacement
Sabben	Isabelle	Adjoint administratif	Contractuel	13/04/2021	Direction des affaires culturelles	remplacement
Amblard	Bérangère	Assistant de conservation	Contractuel	08/02/2021	Musée d'art contemporain	remplacement
Danquigny	Sasha	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Musée des beaux arts	remplacement
Finiguerni	Stéphane Francis	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Sports	remplacement
Nekaz	Aïcha	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2021	Cimetière	remplacement
Lansoy Peres	Caroline	Rédacteur	Contractuel	13/04/2021	Direction des affaires culturelles	remplacement
Michel	Simon	Rédacteur	Contractuel	01/04/2021	Orchestre national de Lyon	remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Bensadi	Amanda	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2021	Mairie du 8ème arrondissement	remplacement
Durand	Marie - Eve	Attaché de conservation	Contractuel	01/04/2021	Musée des beaux arts	remplacement
Pastor	Sophie	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2021	Mairie du 3ème arrondissement	remplacement
Varenne	Sandrine	Attaché de conservation	Contractuel	01/04/2021	Musée des beaux arts	remplacement

Centre communal d'action sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Tresallet	Lucie	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/04/2021	CCAS	nomination stagiaire catégorie C
Choudjay	Zainabou	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/04/2021	CCAS	remplacement

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Comité syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon – Avis

Le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon se réunira le 16 juin 2021 à 15 heures 30 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, Salle Berlioz, 4 montée Cardinal Decourtray 69005 Lyon